

TÉLÉTRAVAIL ACCORD DU 12/01/2022



FO

Groupe TF1
La force de l'engagement



TÉLÉTRAVAIL

En 2021, vous avez bénéficié de 180€ pour vous équiper.

Prolongation sur 2022 des mesures permettant d'aménager et équiper les postes de travail des télétravailleurs.



180€

Si vous conservez un reliquat au 31 décembre 2021 sur votre budget de 180€ vous pourrez l'utiliser pour faire une demande de remboursement complémentaire jusqu'au 31/07/2023.



MATÉRIEL CONCERNÉ

Fauteuil ergonomique, écran, réhausseur d'ordinateur, câble ethernet, CPL, souris, répéteur, station d'accueil ...



DANS LES PROCHAINS MOIS

Nous maintiendrons notre demande concernant le versement d'une indemnité journalière de télétravail à hauteur de 5€/jour.

Une question? Votre contact 0141414262

www.FO.TF1.Fr